

## PROCEDURE DE REACTIVATION DE COMPTE

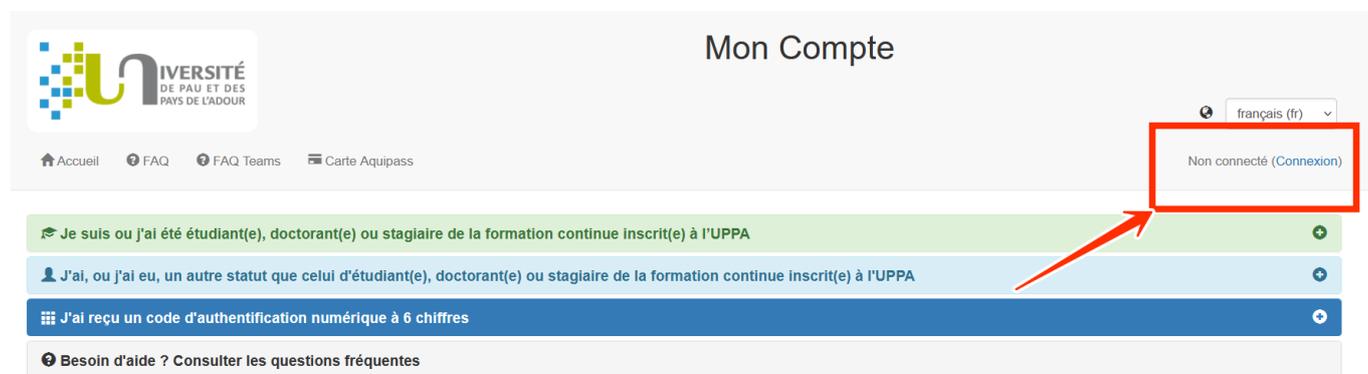
Vous êtes recruté à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) en tant qu'intervenant vacataire.

Si vous êtes déjà intervenu à l'IUT, vous trouverez ici les étapes à suivre pour réactiver votre compte universitaire.

**1<sup>ère</sup> situation** : se connecter à <https://moncompte.univ-pau.fr/>

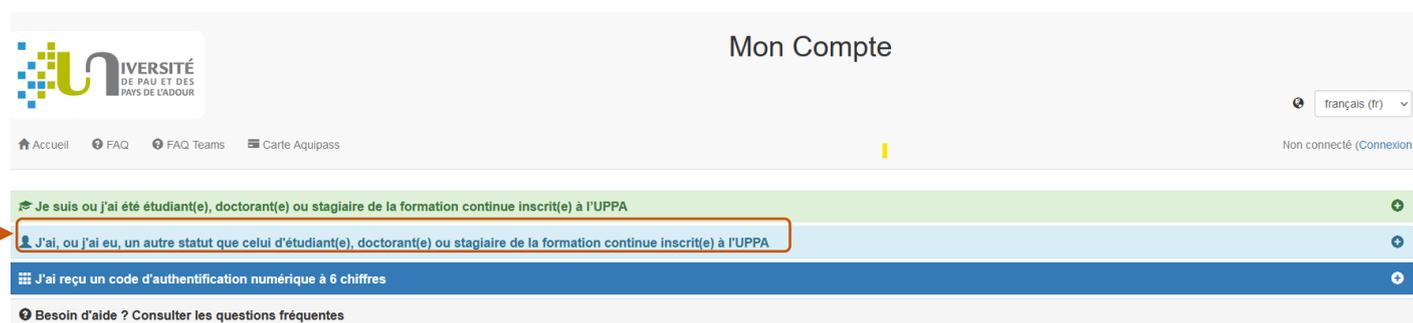
Identifiez vous avec votre **identifiant** et **mot de passe** en cliquant sur « **Connexion** ».

*Le fait de vous connecter à la web [moncompte.univ-pau.fr](https://moncompte.univ-pau.fr) vous permettra de maintenir l'accès à nos services numériques universitaires durant une année de plus.*



**2<sup>ème</sup> situation** : si votre identifiant (ou mot de passe) n'est plus valide

Se connecter à <https://moncompte.univ-pau.fr/>



Sélectionner la rubrique « **J'ai, ou j'ai eu, un autre statut que celui d'étudiant(te), doctorant(e) ou stagiaire de la formation continue inscrit(e) à l'UPPA** »

Renseigner les champs du formulaire et sélectionner ensuite : « **je souhaite obtenir ou retrouver un compte** »

La demande de réactivation de votre compte sera transmise au service dédié qui procèdera à sa validation.

**Faites spécial attention à bien sélectionner IUT DE BAYONNE dans toutes vos demandes.**